

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA
FORÊT DURANT DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodaté,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 14 septembre 2015 à 8 heures et jusqu'à la fin des travaux de terrassement, au niveau du n°12 rue du Petit Foucharupt,

- la circulation sera interdite rue de la Forêt, entre le carrefour avec le parking du bâtiment situé au n°2 rue de la Forêt et le carrefour de la rue du Petit Foucharupt, dans le sens carrefour avec le parking du n°2 rue de la Forêt/rue du Petit Foucharut.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et une déviation seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 septembre 2015

Le Maire,



Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services
Bruno DIDIER

David VALENCE